



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 5, numéro 12

Avril-Juin 2022

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

**OBSTACLES VISIBLES AU DEVELOPPEMENT DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO DE 1885 A NOS JOURS**

Marcel MALOBA MUKENDI

Assistant à l'Institut Supérieur Pédagogique de Mpengye/Lomami-RDC et Auditeur de DEA en
Sciences Historiques à l'Université Pédagogique Nationale

RESUME

Cet article fait état des obstacles visibles au développement de la République Démocratique du Congo (RDC) de 1885 à nos jours. Il en épingle trois à savoir : la colonisation, l'administration et le système éducatif. Il démontre que la colonisation a légué à la RDC une culture politique médiocre et une administration paternaliste, caractérisée par l'immobilisme, la corruption et le manque de maîtrise des effectifs avec des partis politiques formées sur des bases ethniques. Aussi, le système éducatif colonialiste s'est avéré inadapté aux besoins du pays et aux objectifs du développement. Il propose, enfin, aux Congolais de cesser de crier, voyant toujours le mal en dehors d'eux. Ils doivent s'imposer un comportement rationnel, susceptible d'engendrer le développement de son pays.

Mots-clés : *obstacle, développement, colonisation, éducation, RDC.*

ABSTRACT

This paper describes the visible obstacles to the development of the Democratic Republic of Congo (DRC) from 1885 to the present day. He singles out three, namely: colonization, administration and the education system. It demonstrates that colonization bequeathed to the DRC a mediocre political culture and a paternalistic administration, characterized by immobility, corruption and lack of control of the workforce with political parties formed on ethnic bases. Also, the colonialist education system proved to be unsuited to the needs of the country and to the objectives of development. He proposes, finally, to the Congolese to stop shouting, always seeing the evil outside them.

They must impose on themselves a rational behavior, likely to generate the development of their country.

Keywords: *obstacle, development, colonization, education, DRC.*

INTRODUCTION

Dans tout processus de développement, les heurts dus aux divergences d'intérêts, des goûts, des préférences et des priorités ne manquent jamais. Ces heurts sont ceux que nous qualifions ici d'obstacles au développement de la RDC.

En effet, l'évolution socio-politique et économique de ce pays, depuis 1885 jusqu'à ces jours, montre qu'il est une situation de sous-développement. Ce sous-développement est le fruit de la gestion coloniale et postcoloniale. Car, les différents pouvoirs d'avant comme d'après l'indépendance ont mis en place, des mécanismes qui ont constitué les véritables obstacles au développement du pays.

Ces obstacles sont soit visibles, soit invisibles. De ce fait, le travail dans cet article ne va se limiter qu'aux obstacles visibles qui sont : la colonisation, l'administration publique et le système éducatif.

Dans cet article, c'est la méthode historique qui a été utilisée. Par son approche globalisante, on a procédé à une explication diachronique, en se forçant de reconstituer les événements depuis la colonisation jusqu'à ces jours. Quant aux techniques, c'est l'observation libre et la technique documentaire qui ont été utilisées afin de rassembler les informations originales ou de seconde main, indispensables à cette recherche pour arriver à un résultat escompté.

I. COLONISATION

Elle est un obstacle au développement à la fois politique et économique de la RDC. En tant qu'obstacle au développement politique, elle a détruit les empires et royaumes de la RDC, qui étaient des Etats bien organisés et bien hiérarchisés, pour asseoir son pouvoir. La gestion de la colonie par Léopold II,

était basée dans un premier temps sur une politique de développement séparé avec une concentration des pouvoirs à son profit et une hiérarchie entre les différentes couches de la population sur base de la ségrégation raciale. En plus, les congolais étaient interdits d'entrer en contact soit avec leurs frères de groupes ethniques voisins, soit encore avec les autres peuples du monde.

De ce fait, B. Kake et P. Kipre soulignent que : « les indigènes étaient maintenus dans un total isolement : aucun contact avec l'étranger ou entre les régions du Congo ; car un décret royal de « juin 1906, leur interdisait de se déplacer d'une chefferie à une autre sans autorisation.¹ Le fait pour un peuple de vivre enfermer sur lui-même, limitait sa vision du monde à son groupe ethnique.

La colonisation supprima les droits politiques des Congolais et procéda à l'installation des autorités sans légitimité aux yeux de la population. Plus tard, les Belges eurent l'idée d'une émancipation politique progressive des « indigènes ». C'est le cas du plan Van Bilsen, publié en 1955, qui préconisait l'indépendance dans 30 ans et l'émancipation qui devait se réaliser dans une Fédération entre le Congo et sa métropole.²

Cette idée de Van Bilsen suscita, chez l'élite congolaise, le désir de constituer les formations politiques autochtones. Ainsi, poussée par des fortes pressions tant internes qu'externes, la Belgique loin de s'y opposer va céder. Mais à défaut de contrôler totalement les actions de tous les partis politiques, la Belgique favorisa leur floraison sur les bases ethniques, selon la vieille recette de « diviser pour mieux régner ». Dans l'espace de 1955 à 1959, toutes les associations jadis culturelles ou ethniques d'entraide se muèrent en partis politiques. C'est dans ces conditions d'impréparation et de précipitation que le Congo accéda à la souveraineté internationale avec une élite intellectuelle non

¹ KAKE B. et KIPPE P., Comment la Belgique sous-développé l'ex-Congo Belgique (Zaire), dans KAKE I.B., *Conflit belgo-zairois, Fondements historiques, politiques, économiques et culturels*, Ed. Présence Africaine, Paris, 1990, p. 46.

² TSHISUNGU L., « Histoire politique de la République Démocratique du Congo, de la conquête de l'indépendance à nos jours », (Cours Histoire L2), IPN/BINZA, Kinshasa, 2000-200, p. 13.

préparée, car écartée de la gestion de la chose publique. C'est une des causes du drame que connu le pays à l'aube de son indépendance.

En tant qu'obstacle au développement économique, il faut noter à titre illustratif, la dette extérieure et la structure de l'économie congolaise. En ce qui concerne la dette, malgré les énormes ressources minières et agricoles et les diverses potentialités du pays, source sûre des richesses pour les occidentaux et plus particulièrement pour le Roi Léopold II, en 1908, son système s'enfonça dans une crise sans précédent. L'entreprise coloniale réclamait des capitaux énormes. Jean Ziegler, repris par P. Erny, souligne à ce sujet que « l'investissement nécessaire à la poursuite de l'exploitation dépassait désormais les capacités de la famille de Saxe et ses banquiers habituels ».³

Pour s'en sortir, Léopold II doubla ses méthodes d'exploitation. Mais, la mauvaise propagande faite contre lui à ce sujet, lui obligea de céder sa propriété à son pays, en 1908. De ce fait, la Belgique était obligée de chercher de nouveaux capitaux pour continuer l'œuvre de son roi. Ainsi, le cercle des métropolitains s'élargit; et la Belgique fit un front commun avec les entreprises et sociétés privées.

Conquis par des sociétés à but commercial, le Congo resta soumis à la logique du système d'économie capitaliste durant toute la période coloniale avec expatriation du surplus économique. Au terme de la seconde guerre mondiale, le pays connu un flot nouveau d'investissements privés et surtout publics.⁴

Malheureusement en 1960, lors de son accession à l'indépendance, la colonie qui détenait, au nom de la Belgique un portefeuille de 40 milliards des francs belges dans presque la totalité des entreprises exerçant sur son territoire, se voit amputer de ces moyens de production. Car le gouvernement belge avait changé en dernière minute les textes et statuts de toutes les

³ KAMBAYI B., *Rupture de la dépendance, essai d'analyse, tiré à part de Rupture et Négociation collective- les voies du tiers-monde*, Ed. CECI, Montréal, 1986, 158.

⁴ GOUDOU T., « Sociétés Belges au zaïre : Impacts socio-économiques », dans KAKE I.B., *Conflit belgo-zaïrois, fondements historiques, politiques, économiques et culturels*, Collection Regard des africains sur leur continent, édition Présence africaine, Paris, 1990, p. 60.

entreprises où l'Etat avait des actions et parts sociales pour les transférer à Bruxelles.

La loi du 17 juin 1960, stipulait en son article 2 que «les sociétés visées à l'article 1^{er} paragraphe 2 peuvent avant le 30 juin 1960 décider : soit le transfert au Congo de leur principal établissement administratif ; soit l'abandon de la qualification du siège social attaché au siège de la raison sociale existant au Congo.

Dans le premier cas, elles seront réputées congolaises et soumises au droit congolais. Dans le second cas, elles demeuraient belges et devenaient étrangères ».⁵ Beaucoup d'opérateurs économiques choisirent la deuxième alternative. Et ceux qui avaient choisi la première possibilité, procédèrent pour leurs entreprises, à des scissions qui donnèrent naissances à des petites entreprises congolaises à responsabilité limitée.⁶ Le changement des textes et des statuts des principales entreprises ont permis à la Belgique de transférer tous les avoirs desdites sociétés à Bruxelles.

Dans l'entre temps, les dettes contractées par la Belgique au nom de la colonie sont restées à la charge du Congo indépendant. Les gouvernements qui se succèdent contractent d'autres dettes qui ne font qu'alourdir la charge et mettent le pays dans l'incapacité de remboursement.

En ce qui concerne la structure de l'économie de la RDC, elle est à voir à deux niveaux : l'exploitation et les voies de communication. Au niveau de l'exploitation, le Congo était devenu dès son occupation, pourvoyeur des matières premières brutes d'origine agricole et minière, et un débouché pour les produits finis et semi- finis des pays développés.

Cette structure mise en place a légué au pays une économie de traite, à la fois dépendante et périphérique. La variation du cours des matières premières la rend peu stable et fréquemment victime de la détérioration des termes d'échange. En conséquence, le pays ne peut importer la même quantité

⁵ CECILE et GOUDOU T., *Les sociétés multinationales et développement politique de quelques Etats Africains : Bénin, Empire centrafricain, Zaïre*, éd., Pédone, Paris, 1977, p. 23.

⁶ GOUDOU T., *Op. cit.*, p. 64.

des biens avec les recettes de ces exportations. La dépendance manifeste de recettes publiques vis-à-vis d'un secteur extraverti handicape sa croissance économique.

Sur le plan financier, cette dépendance n'a pas été de moindre. De nombreuses firmes installées au Congo, cas des Plantations Lever au Congo, de Madaïl, de J.V.L., de Nogueira, d'U.M.H.K., de la MIBA... étaient des filiales de multinationales d'origines américaine et européenne. Ainsi, ce secteur non négligeable de l'économie congolaise se trouvait à la périphérie par rapport aux centres de décision situés dans les pays fournisseurs de capitaux. Par leurs investissements, les firmes multinationales prélevaient de gros bénéfices qu'elles rapatriaient le plus souvent. Leur réinvestissement sur place restait donc modeste.

Cette économie fondée sur les exportations a créé la coexistence de deux secteurs juxtaposés : traditionnel et moderne, différenciés par la destination de leur production, les techniques et les systèmes utilisés. Le secteur traditionnel, principalement vivrier, orienté vers le marché intérieur dont la technique d'exploitation est restée archaïque. Le secteur moderne est extraverti, intégré au commerce international utilisant les techniques modernes. Ce secteur englobe l'extraction minière, les cultures industrielles et l'industrie manufacturière.⁷

Au niveau des voies de communication, au lieu que celles-ci soient créées pour intensifier les échanges internes, par contre, elles visaient à développer une structure de production extravertie et dépendante. C'est à travers la politique de transport que s'est concrétisé le statut du Congo en tant que « pays de la périphérie ». Le réseau ferroviaire construit depuis 1895 comme l'aménagement du réseau fluvial, son but était d'intégrer l'énorme Hunterland de la colonie à Matadi. C'est le seul débouché qu'elle contrôlait sur l'océan et qui le reliait aux métropoles industrielles.⁸ Malgré l'indépendance, le

⁷ KITENGIE L. et al., *Le Zaïre: Une puissance en devenir*, édition Ideps, Kinshasa, 1988, p. 29.

⁸ PEEMANS, J.P., *Le Congo-Zaïre au gré du XXe siècle, Etat, Economie, Société 1880-1990*, éd. Harmattan, Paris, 1997, p. 96-97.

pays tarde encore à se construire des voies de communication qui intègrent toute les provinces.

La colonisation qui s'est proclamée comme ayant une mission "civilisatrice" pour les peuples africains, s'est présentée comme obstacle au développement socio-culturel de la RDC. Car les noirs qualifiés des primitifs devaient être pris en charge par les parents blancs. Ainsi, les belges ont mis en place un type d'administration paternaliste. Le Congolais devait évoluer sous-tutelle d'un père blanc, qui devait tout faire pour lui, le faisant durement travailler, voir fouetter, s'il résistait.

Le Congolais « enfant » devenait responsable que par étape qui commençait par l'assimilation et conduisait à l'obtention de l'immatriculation. Cette dernière était une possibilité offerte aux « indigènes » ayant intériorisé le mode de vie des blancs, d'être rehaussé et bénéficier d'un traitement spécifique par rapport à d'autres noirs. C'est ainsi qu'en 1948, fut créée la carte de mérite civile. Cette dernière ne pouvait être accordée qu'aux personnes dont le casier judiciaire était vierge aux pratiques non-civilisées. Cas de la polygamie, la sorcellerie, et les crimes relevant du manque d'honnêteté comme le vol et la fraude. Mais les textes qui instituaient cette carte sont restés flous et muets. Ils ne précisaient pas les avantages auxquels elle donnait droit pour ses détenteurs.

Ce paternalisme, selon l'Abbé Valentin Kiba, a eu à long terme des conséquences énormes sur l'évolution sociale des Congolais. Car, lorsqu'un système d'administration ou un régime dure plus d'un quart de siècle, il change des habitudes, mœurs et coutumes en créant des hommes nouveaux adaptés à ses exigences. Ces hommes façonnés à l'image d'un type d'administration étrangère génèrent un mode de vie et de système de pensée différents ; système de ses pères blancs. Celui-ci est transmis de père en fils et de génération en génération. Bref, il engendre un homme aliéné.

L'Abbé Valentin Kiba qui s'appuie sur Feuerbach souligne que l'attentisme que développe le Congolais face à la dégradation de ses conditions d'existence actuelle est une matérialisation de cette aliénation. Car, il attend

des solutions d'un père, alors que lui-même a le pouvoir de déterminer son propre destin.⁹

Troisièmement, sur le plan du travail, le décret royal, signé le 15 août 1888 lors de la création de la force publique, interdisait aux nègres de dépasser le grade de sergent. Les Premiers adjutants d'origine congolaise ne furent nommés qu'en 1959.

En matière d'emploi, une distinction nette était établie entre « contrat de travail » que signaient les noirs et « contrat d'emploi » pour les blancs. Le premier prévoyait des sanctions pénales en cas de violation de ses dispositions par les indigènes et non celui des blancs.

II. ADMINISTRATION PUBLIQUE

La gestion politique moderne est une armature composée de deux structures ; d'une part l'infrastructure politique et d'autre part, l'infrastructure administrative. La première est un organe de conception et d'orientation. Elle est composée des partis politiques, des groupes d'intérêt, du gouvernement, du parlement, etc... Elle ne fait pas partie de notre préoccupation actuelle.

La seconde infrastructure est un organe d'exécution de décisions et des mesures prises par la première structure. Elle est composée de l'armée, de la police, des services publics de l'Etat, des services spéciaux de renseignements, des organes territoriaux, du gouvernement, etc. C'est cette dernière qui intéresse cet article.¹⁰

En effet, le degré de développement d'un pays est fonction de l'efficacité de son administration. En elle-même, elle n'est pas un agent du sous-développement. Ce sont les missions et les objectifs que le pouvoir

⁹ KIBA V., *Rencontre de l'occident avec l'Afrique : Aliénation de l'Afrique, le tiers-monde, l'occident et l'Eglise*, éd. C.E.R.F., Paris, 1967, p. 226.

¹⁰ KANDOL O. K., « La fonction Publique de la République Démocratique du Congo à l'épreuve : de travail des fonctionnaires, agents de l'Etat de 1990-1997 », Mémoire de Licence, UPN, Kinshasa, 2011, p. 13.

politique lui définit qui font d'elle soit un instrument de développement, soit un obstacle au progrès.

En tant qu'agent du développement, l'administration est définie comme un mécanisme social qui contrôle les interactions entre les structures avec comme objectif de réaliser les aspirations générales de la société. Elle est une sorte d'appareil qui se nourrit des normes et d'aspirations générales de la société pour produire les fruits habituellement nommé développement.¹¹ L'administration publique est donc, tributaire du régime politique qui lui assigne des missions à travers lesquelles se trouvent cacher ces obstacles.

La colonisation était soutenue par l'église catholique, les sociétés et l'administration. Ces trois piliers formaient ce que l'on a appelé « la trinité coloniale ». Chaque composante de la trinité avait des tâches et des missions spécifiques à exécuter. L'administration, en tant que bras du pouvoir colonial devait avant toute chose se ressentir dans tous les coins. D'où sa centralisation excessive jusqu'en 1960. Ses missions principales lui assignées furent l'omniprésence et l'autoritarisme.

Pour Young Grawford, « il n'était pas possible pour un Congolais qu'il réside en ville ou dans la brousse, de ne pas s'apercevoir qu'il était administré ».¹² Ce fut une administration autoritaire ayant des missions répressives. Tous les abus dénoncés pendant la période coloniale furent l'œuvre de l'administration. L'armée devait raser toute résistance aux travaux forcés et à l'implantation coloniale. Elle avait encore pour mission de recruter pour les grandes sociétés, la main d'œuvre bon marché, pour ne pas dire gratuite. Bref, par sa répression et son autoritarisme, l'administration coloniale a constitué un obstacle au développement de la RDC.

Sur le plan de l'organisation territoriale, l'Administration coloniale fut une véritable machine de sous-développement. Marquée par une ambivalence caractérisée par deux niveaux d'organisations liés, mais distincts, conçus selon

¹¹ *Ibidem*, p. 14.

¹² ISANGO I. W., « Réflexion sur la nouvelle réforme de l'enseignement supérieur et universitaire au Zaïre », dans *Zaïre-Afrique*, n°158, octobre 1981, p. 17.

des philosophies différentes. Certaines entités territoriales étaient organisées selon un stat du type européen de droit écrit moderne. Il s'agit des provinces ; districts, territoires, villes et communes.

Les entités de base en milieu rural, communément appelées circonscriptions indigènes étaient par contre régies plus ou moins par la coutume sous réserve de l'ordre public colonial. Les circonscriptions indigènes comprenaient : les chefferies créées en 1906 ; les secteurs créés depuis 1931 ; les centres extra- coutumiers, agglomérations d'autochtones formées autour des grands centres et des missions. Ils deviendront particulièrement ceux des villes, des communes africaines en 1957 ; et les cités indigènes, créées en 1945 n'existent en réalité qu'à Léopoldville.¹³

En effet, les organes qui dirigeaient toutes ces entités n'avaient qu'un pouvoir consultatif. Si au niveau des entités de base l'Administration était assurée par des chefs noirs (traditionnels dans le cas de la chefferie, et nommés dans le cas de secteur), dans les milieux urbains par contre, l'autorité coloniale s'est montrée plus réservée et très méfiante à l'égard du développement des institutions urbaines et l'épanouissement des villes. Il fallait à tout prix éviter d'éveiller très tôt, la conscience politique des indigènes citadins.

Effectivement, l'avènement des bourgmestres noirs, en 1957 n'a pas tardé à remettre en cause l'ordre colonial. Les événements du 4 Janvier 1959 en sont la preuve. Sous la pression desdits événements, le gouvernement belge prit l'engagement solennel, le 13 Janvier 1959, de démocratiser les institutions du Congo et de conduire le pays à l'indépendance. Ainsi, le décret du 13 octobre 1959 a été élaboré pour réorganiser les villes et les communes en les décentralisant largement. Mais, la table ronde politique de Bruxelles, en Janvier et février 1960 précipita l'accession du pays à l'indépendance sans que la législation coloniale sur l'administration locale dans la dernière phase, ait eu le temps matériel d'être entièrement appliquée.

¹³ VUNDUAWE te P., « L'administration locale du « Zaïre » de 1885 à 1982 », dans *Zaïre-Afrique*, n°165, mai 1982, pp. 266-267.

De ce fait, le 30 Juin 1960, le pays obtient son indépendance avec une administration caractérisée par : une ambivalence avec deux niveaux d'organisations distincts entre les entités de base et les entités urbaines ; une mauvaise considération de la clientèle administrative qui considérait les masses (rurales) comme des gens (*des basenji*) à commander plutôt que des clients à servir ; la caporalisation de la fonction administrative et technique de la territoriale. Elle procédait par l'imposition des programmes de développement et le recourt à la coercition pour punir les récalcitrants. Ce faisant, l'administrateur public local donnait l'image d'un policier toujours prêt à punir et non d'un vulgarisateur ou mieux d'un conseiller.¹⁴

Néanmoins, une série de réformes a été initiée pour tenter de redynamiser cette machine héritée de la colonisation et de la rendre capable de répondre aux exigences d'un jeune Etat en quête de développement. Ces réformes adoptèrent entre autre une décentralisation qui frisa l'anarchie jusqu'en 1967.

Pendant la Deuxième République, le Président Mobutu, après son coup d'Etat du 24 novembre 1965, a mis en place le MPR (Mouvement Populaire de la Révolution) en date du 20 Mai 1967. A partir de cette date, le pays passe paradoxalement de la décentralisation à une forte centralisation du type colonial, s'appuyant sur les régions et sous- régions déconcentrées qui avaient pour rôle de réaliser par l'intermédiaire des zones, les options fondamentales du progrès social et économique dans le cadre du Parti-Etat : le MPR.

Malheureusement, le Parti-Etat a failli à sa mission première et s'est transformé en un instrument de destruction de l'administration. Politisée à outrance, selon le professeur Otemikongo, elle s'est pétrifiée par le militantisme, l'attentisme et rongée par la corruption, l'irresponsabilité croissante, l'immobilisme, le mépris des citoyens ainsi que l'apathie qui allaient jusqu'à la paralysie des services.¹⁵ Cette administration s'est caractérisée

¹⁴ KABEYA N., « L'administration régionale et locale, frein ou facteur de développement », dans *Les analyses sociales*, volume 1, n°01, janvier-février, 1984, p. 26.

¹⁵ MIKONGO M. O. et TOENGAHO L., « Problématique de la politisation de l'administration publique au Zaïre », dans *Zaïre-Afrique*, n° 253-254, mars-avril, 1991, p. 175.

par une impunité totale. Or personne n'oublie que « les règles ne valent que par l'efficacité de la sanction dont elles sont assorties » et le manque de maîtrise des effectifs réels.

Jugés toujours pléthoriques, les effectifs n'ont cessé de d'être au centre des préoccupations des différents gouvernements qui se sont succédés jusqu'à ces jours. Les opérations de contrôle physique ont été toujours initiées par les différents gouvernements. Mais, le problème est loin d'être réglé.

Il est aisé de signaler que la maîtrise des effectifs est importante pour améliorer la qualité du personnel administratif, pour un bon renouvellement du pool des compétences, éviter l'anarchie dans le recrutement et juguler ainsi le pléthore en personnel. Elle permet également d'ajuster le personnel au volume de travail et aux exigences quantitatives des tâches administratives, de contrôler et de maîtriser l'impact budgétaire du personnel administratif, enfin d'assurer la gestion de la carrière des agents pour une meilleure planification de leur mise à la retraite.¹⁶ Malheureusement tous ces principes ont failli pendant la deuxième République. Aujourd'hui la situation est loin de s'améliorer.

III. LE SYSTEME EDUCATIF

Le monde d'aujourd'hui est divisé entre les pays riches et les pays pauvres. Pourtant, tout le monde aspire au bien-être. Il est évident qu'il y a peu des choses que la nature a refusées à certains pays (terres fertiles et gisements de minerais). En fait, la prospérité résulte plus de la possession des ressources naturelles et de la capacité technique et humaine à les mettre en œuvre. Jean Goffaux qui s'appuie à J.K. Galbraith souligne que ces ressources constituent un atout qui, joint à tout un ensemble d'autres facteurs, peut contribuer à la croissance économique.¹⁷

Cependant, il ne suffit pas de combiner des ressources naturelles, au capital physique et la main d'œuvre pour garantir le développement d'une

¹⁶ KANDOL O. K. R., *Op. cit.*, p. 35.

¹⁷ GOFFAUX J., *Problème de développement*, Ed., C.R.P., Paris, 1986, p. 72.

économie très productive. Une large gamme de compétences humaines est indispensable à l'alimentation de la dynamique du développement. Sans elle, les perspectives économiques restent bouchées.¹⁸

La véritable richesse d'une nation, selon Syllé, ce sont les hommes. Il ne suffit plus d'investir pour développer, mais il faut changer la culture des hommes. Ce n'est plus comme le disaient les experts de la banque internationale et ceux de l'ONU qu'en investissant tant des milliers et de milliards par an, le tiers-monde, en vingt ans rattrapera la cadence du développement industriel. Mais, il faut d'abord former des hommes nouveaux.¹⁹

La scolarité constitue un facteur déterminant du progrès du fait qu'elle éveille et ouvre l'esprit des enfants, élargit leurs horizons, favorise le développement d'une mentalité plus logique et rationnelle qui permettra une maîtrise croissante du milieu et de la nature.²⁰

En RDC, le système éducatif a commencé avec la colonisation. Aujourd'hui, son échec est perceptible même par des observateurs les moins avisés. En 1905, Léopold II signa un concordat avec le Saint Siègre, aux termes duquel les missions s'engageaient à créer, sous le contrôle de l'Etat, des écoles pour « indigène » et à évangéliser les populations. En échange, l'Etat subventionnerait les missions et leur concèderaient à titre gratuit et en propriétaire perpétuelle 100 à 200 hectares par station.²¹

Les objectifs de l'école coloniale (système d'enseignement destiné aux natifs du pays) visaient la conversion des mœurs et la formation des auxiliaires à l'action coloniale. L'accent était mis sur la formation morale et non sur la formation d'une élite intellectuelle.²²

¹⁸ SCHULTZ W. T., *Il n'est de richesse que d'hommes. Investissement humain et qualité de la population*, éd. Bonnel, Paris, 1985, p. 25.

¹⁹ GUERNIER M., *La dernière chance du Tiers-monde*, éd. Robert Laffont, Paris, 1968, p. 10.

²⁰ GOFFAUX J., *Op. cit.*, p. 64.

²¹ ELIKIA M., « Le Congo, colonie modèle », dans KAKE I.B., *Conflits Belgo-Zaïrois, fondements historiques, politiques, économiques et culturels*, collection ; Regards des Africains sur leur continent, édition Présence africaine, Paris, 1990, p. 22.

²² GASIBEREGE R. S., « L'école zaïroise est-elle à refaire ? », dans *Analyse sociales*, vol. 1, n°01, Kinshasa, Janvier-février, 1984, p. 7.

La devise coloniale était « pas d'élite pas d'ennuis ». Jusqu'en 1945, la politique scolaire se modelait sur l'administration indirecte, imposant une attitude de distance et de ségrégation sous prétexte du respect de la coutume. La formation intellectuelle était réduite au strict minimum. Telle fut également l'impression qu'ont eu la plupart d'auteurs des années 40 et 50, entre autre A. Verbeke, qui affirmer que cet « enseignement n'a abouti qu'à un placage de blanc sur le noir ».²³

Au début des années 50, se développa une critique de principes qui avaient guidé l'école nationale jusqu'en 1940. Il fallait désormais une école assimilatrice, propice à l'intériorisation des rapports devant exister entre le colonisateur et le colonisé. Cette thèse rencontra des échos favorables dans les requêtes émises par les colonisées qui demandaient une école semblable à celle des enfants blancs, et dans l'opinion métropolitaine devenue perméable aux idées d'égalité, de liberté et de justice pour et dans les colonies. Par ailleurs, la haute conjoncture de l'économie réclamait des cadres plus nombreux et plus instruits.

Les réformes de l'école coloniale de 1948, amendée et rectifiées en 1952, puis en 1956 et en 1958, concrétisèrent les nouvelles orientations de la politique scolaire. L'assimilation ou l'acculturation fut adopté à la place de l'enseignement semblable à celui du colonisateur, il s'identifia à lui et ne le voyait plus comme un ennemi à abattre, mais comme un ami avec qui coopérer. En 1954, fut créé la première université catholique de Léopoldville, actuelle Université de Kinshasa (UNIKIN). Deux ans plus tard (1956), l'université officielle du Congo fut créée également à Lubumbashi sous l'impulsion du Ministre Buisseret qui remit en cause le monopole de l'église sur l'enseignement.

De manière générale, les diverses formes d'enseignements proposées pendant la colonisation étaient dans l'ensemble assez adaptées aux objectifs poursuivis. Aussi, les écoles remplissaient assez correctement la mission qui leur était confiée. Les élèves qui faisaient preuve de capacités et de qualités

²³ *Ibidem*, p. 30.

indispensables, devenaient étudiants ou techniciens et leur formation leur donnaient accès au secteur urbain, moderne et monétaire.²⁴

Après l'indépendance, le pays hérite d'une école coloniale dont les objectifs n'étaient pas ceux du développement, mais plutôt de l'exploitation coloniale. En terme quantifiable, le bilan de l'école coloniale fut aussi médiocre pour le Congo ; 25 diplômés seulement de l'enseignement supérieur et universitaire pour une population totale du pays estimée à 20 millions d'habitants.²⁵

Le départ des cadres belges créa un grand nombre des postes vacants dans l'administration et les entreprises, laissant croire qu'il y aurait de la place pour toutes les candidatures. L'école apparue comme une voie royale de la promotion culturelle et sociale. La jeune République se livra à un travail gigantesque de création des écoles secondaires (réformes de 1961 et 1962) et des instituts Supérieurs.

La réforme de l'enseignement secondaire de 1961 avait adopté le cycle d'orientation » made in France et celle de l'enseignement primaire de 1962 fut émise en application du plan d'étude belge de 1958.²⁶ Le pays va ainsi connaître une évolution controversée en matière d'éducation. Pour certaines, la République Démocratique du Congo a connu des progrès remarquables dans le domaine de l'enseignement. Car le nombre des diplômés formés depuis l'indépendance, dépassent de loin celui de la colonisation.

En plus, la RDC est l'unique pays de l'Afrique noire qui utilise à 99% un personnel scientifique et académique non expatrié. La même situation est observée au niveau primaire, secondaire et professionnel où la quasi-totalité du personnel est national.

²⁴ GOFFAUX J., *Op. cit.*, p. 65.

²⁵ MABIKA K., *La remise en question base de la décolonisation mentale*, éd., LASK, Mbuji-Mayi, 1990, p. 35.

²⁶ GASIBERGE R. S., *Art. cit.*, p. 39.

Pour d'autres, le système éducatif congolais est en faillite. C'est cette tendance qui nous intéresse car les théories développementalistes citent l'analphabétisme comme l'un de critère du sous-développement. Ceci suppose que la scolarisation participe largement au développement.²⁷ Or, en RDC, on se pose la question de savoir pourquoi, malgré le nombre important des diplômés universitaires, le pays s'en gouffre de plus en plus dans le sous-développement.? Que reproche t- on à ce système ?

Le Marechal Mobutu faisait remarquer dix ans après sa première réforme, en 1970 que le système d'enseignement était un immense appareil en très mauvais état, auquel nul ne savait remédier. Le manque de programmation entre l'enseignement et la croissance économique crée des tensions sociales de plus en plus graves. Car sur le marché de l'emploi, il y a des diplômés en surnombre, et dans d'autres domaines, le déficit en cerveau sera difficile à combler. Ils devaient procéder non à une réforme de l'enseignement mais à une révolution de ce système.²⁸

C'est un constat d'échec d'un système éducatif inadapté aux besoins réels du pays et aux objectifs du développement. Bien avant cela, les responsables de l'Education Nationale avaient déjà ressenti la menace. Ils ont initié la première réforme du système d'enseignement en 1968, puis une autre en 1971. Ensuite, par sa décision d'Etat N° 09/CC/81 du 8 juin 1981, 1e Comité central du Mouvement Populaire de la Révolution, parti-Etat annonça une nouvelle réforme de l'enseignement supérieur et universitaire qui venait de se substituer officiellement à celle de 1971.²⁹

D'autres reformes qu'on ne cite pas ici ont été proposées par les états généraux de l'enseignement. Mais, avant comme après ces états généraux, la situation ne s'est guère améliorée et les voix s'élèvent pour dénoncer l'inadaptation de notre système éducatif.

²⁷ MULUMBA T., « Le système scolaire et le développement : expérience vécue en pays Tshokwe de la vallée de Tshikapa », dans *Amuka*, Bukavu, n°03, janvier-juin, 1985, p.44.

²⁸ ISANGO I. W., *Art. cit.*, p. 491.

²⁹ GASIBERGE R. S., *Art. cit.*, p. 44.

CONCLUSION

Le développement démarre, comme le souligne R. Rezsohary, lorsque l'outillage culturel d'un pays comprend ces outils indispensables qui sont le système scolaire et universitaire de bon niveau, l'esprit d'entreprise, la valorisation du travail manuel et intellectuel, la volonté d'orienter l'histoire au lieu de la subir.

En fait, il faut reconnaître que la colonisation a légué à la RDC une structure économique répondant aux besoins métropolitains et une administration paternaliste utilisant la force et la répression comme méthode de gouvernement. Car, lorsqu'un régime politique dure plus d'un siècle, il change des habitudes, des mœurs et coutumes en créant des hommes nouveaux, adaptés à ses exigences ; des hommes aliénés. Même après l'indépendance, ces méfaits continus à se faire sentir.

Malgré le départ des blancs a qui provoqué un engouement massif des congolais vers les établissements scolaires, ces établissements sont entrés dans les mœurs sans pourtant se socialiser avec le milieu. Dans cet imbroglio, seul l'Etat, comme ordre organisationnel, peut remettre la pendule à l'heure. J. Ladriere a vu juste quand il affirme que le développement passe, de nos jours par l'Etat, entendu comme cadre social et institutionnel adéquat pour toute activité rationnelle humaine. C'est un instrument approprié de la concentration nécessaire d'une responsabilité conçue actuellement comme relevant de la collectivité.

Malheureusement, en RDC, la nature et la fin de l'Etat ont été détournées par l'esprit de la conquête du pouvoir et l'avidité de l'esprit vorace. Bref, un mauvais usage de la raison. Et pourtant, la rationalité est l'âme du développement.

Il est donc temps que le congolais s'arrête et cesse de crier, voyant toujours le mal en dehors de lui. Il doit opérer une révolution de tout son système politique, économique, administratif et éducatif. Il doit instaurer une administration de développement dont le rôle consiste à promouvoir, guider et

gérer le processus interdépendant de la construction nationale, la croissance économique et le changement social ; envisager une école au service du pays ; une école qui place le développement comme une préoccupation de choix en toutes ses activités. Une école qui évite la coupure entre la science et les réalités. La référence.

Ainsi, le Congolais en général et en particulier les dirigeants, qui représentent l'Etat, doivent s'imposer un comportement adéquat et rationnel, susceptible d'engendrer le développement, une rationalité qui tient compte des aspirations du peuple.

La personne humaine étant la seule valeur, l'Etat, cette abstraction incarnée en institutions, en administration, en règlement, est un moyen nécessaire pour la réalisation de ce développement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BIRANGAMOYA M. et al., « Administration scolaire, décentralisation territoriale et développement régional en république du Zaïre », dans *Analyses sociale*, volume 3, n°01, janvier-février 1986.
- CECILE et GOUDOU T., *Les sociétés multinationales et développement politique de quelques Etats Africains : Bénin, Empire centrafricain, Zaïre*, éd., Pédone, Paris, 1977.
- ELIKIA M., « Le Congo, colonie modèle », dans KAKE I.B., *Conflits Belgo-Zaïrois, fondements historiques, politiques, économiques et culturels*, collection ; Regards des Africains sur leur continent, édition Présence africaine, Paris, 1990.
- GASIBEREGE R. S., « L'école zaïroise est-elle à refaire ? », dans *Analyse sociales*, vol. 1, n°01, Kinshasa, Janvier-février, 1984.
- GOFFAUX J., *Problème de développement*, Ed., C.R.P., Paris, 1986.
- GUERNIER M., *La dernière chance du Tiers-monde*, éd. Robert Laffont, Paris, 1968.
- ISANGO I. W., « Réflexion sur la nouvelle réforme de l'enseignement supérieur et universitaire au Zaïre », dans *Zaïre-Afrique*, n°158, octobre 1981.

-
- KABEYA N., « L'administration régionale et locale, frein ou facteur de développement », dans *Les analyses sociales*, volume 1, n°01, janvier-février, 1984.
 - KAKE I.B., *Conflit belgo-zairois, fondements historiques, politiques, économiques et culturels*, Collection Regard des africains sur leur continent, édition Présence africaine, Paris, 1990.
 - KAMBAYI B., *Rupture de la dépendance, essai d'analyse, tiré à part de Rupture et Négociation collective- les voies du tiers-monde*, Ed. CECI, Montréal, 1986.
 - KANDOL O. K., « La fonction Publique de la République Démocratique du Congo à l'épreuve : de travail des fonctionnaires, agents de l'Etat de 1990-1997 », Mémoire de Licence, UPN, Kinshasa, 2011.
 - KIBA V., *Rencontre de l'occident avec l'Afrique : Aliénation de l'Afrique, le tiers-monde, l'occident et l'Eglise*, éd. C.E.R.F., Paris, 1967.
 - KITENGIE L. et al., *Le Zaïre: Une puissance en devenir*, édition Ideps, Kinshasa, 1988.
 - MABIKA K., *La remise en question base de la décolonisation mentale*, éd., LASK, Mbuji-Mayi, 1990.
 - MIKONGO M. O. et TOENGAHO L., « Problématique de la politisation de l'administration publique au Zaïre », dans *Zaïre-Afrique*, n° 253-254, mars-avril, 1991.
 - MULUMBA T., « Le système scolaire et le développement : expérience vécue en pays Tshokwe de la vallée de Tshikapa », dans *Amuka*, Bukavu, n°03, janvier-juin, 1985.
 - MUSUA N., « La rationalité du développement et de l'état africain », dans *Philosophie africaine: rationalités. Actes de la 14^e semaine philosophique de Kinshasa du 24-30 Avril*, 1994, FCK, 1996.
 - PEEMANS, J.P., *Le Congo-Zaïre au gré du XX^e siècle, Etat, Economie, Société 1880-1990*, éd. Harmattan, Paris, 1997.
 - SCHULTZ W. T., *Il n'est de richesse que d'hommes. Investissement humain et qualité de la population*, éd. Bonnel, Paris, 1985.

-
- TSHISUNGU L., « Histoire politique de la République Démocratique du Congo, de la conquête de l'indépendance à nos jours », (Cours Histoire L2), IPN/Binza, Kinshasa, 2000-2001.
 - VUNDUAWE te P., « L'administration locale du « Zaïre » de 1885 à 1982 », dans *Zaïre-Afrique*, n°165, mai 1982.